

DÉLIVRANCE DE CRÉDITS COMPENSATOIRES
(DGRCDÉ-DMC – Direction adjointe des opérations du marché)

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	
Promoteur	Cogen biogaz HY s.e.c.
Titre du projet	Captage et destruction des biogaz du LES de Granby
Code du projet	LE014
Période de rapport de projet	2022-04-01 au 2023-03-31
Règlement applicable	Règlement relatif aux projets de valorisation et de destruction de méthane provenant d'un lieu d'enfouissement admissibles à la délivrance de crédits compensatoires.

SUJET
Délivrance de crédits compensatoires à la suite de l'analyse des rapports de projet et de vérification soumis par le promoteur.

DÉLIVRANCE DE CRÉDITS COMPENSATOIRES			
Nombre de crédits compensatoires demandés par le promoteur : 7 532			
Nombre de crédits compensatoires	Millésime 2022	Millésime 2023	Total
Délivrés	5 783	1 847	7 630
Versés au promoteur	5 609	1 791	7 400
Versés dans le compte d'intégrité environnementale	174	56	230
Date de la délivrance : 2024-03-13			
Explications :			
Le ministère a constaté que le promoteur a sous-estimé (-98) la quantité de crédits compensatoires demandée. Les crédits compensatoires admissibles sont donc de 7 630 et les 98 crédits compensatoires de plus sont répartis comme suit : 83 crédits compensatoires de millésime 2022 et 15 crédits compensatoires de millésime 2023.			
Tel que prévu à l'article 70.4 du Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre :			
<ul style="list-style-type: none">• Verser 97 % de ces crédits compensatoires, arrondi à l'entier inférieur <u>dans le compte général du promoteur</u>• Verser le restant des crédits compensatoires (3 %), <u>dans le compte d'intégrité environnementale</u>			